



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI/MED ECP.4/4
19 décembre 2008
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Quatrième réunion du Comité exécutif de coordination

Athènes (Grèce), 16 décembre 2008

RAPPORT

DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

I. Introduction

Suite à la décision prise à sa troisième réunion, le Comité exécutif de coordination a tenu sa quatrième réunion le 16 décembre dans les locaux de l'Unité de coordination à Athènes, Grèce. La réunion était présidée par le Coordonnateur du PAM. Y ont pris part tous les directeurs des Centres d'activités régionales (CAR), à l'exception des directeurs du CAR/Plan Bleu et de l'INFO/RAC, ainsi que le Coordonnateur du MED POL. La liste complète des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

II. Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Le Coordonnateur du PAM a ouvert la réunion.

La réunion a examiné et adopté son ordre du jour avec l'emploi du temps proposé. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Après avoir débattu de tous les points de l'ordre du jour, la réunion a abouti à quelques considérations essentielles pour chaque question abordée et s'est prononcée sur les actions nécessaires et leur calendrier d'application.

III. Points 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10 et 11 de l'ordre du jour

Considérations essentielles, actions et calendriers

Point 3 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion de la CMDD et implication des composantes du PAM (y compris les aspects institutionnels de la nouvelle composition de la CMDD)	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La Treizième réunion de la CMDD se tiendra du 22 au 24 juin 2009 au Caire à l'aimable invitation du Ministre et de l'Agence environnementale égyptienne.</p> <p style="text-align: center;">a) Nouveaux membres de la CMDD</p> <ul style="list-style-type: none">• Afin d'appliquer le document sur la gouvernance en ce qui concerne la CMDD, le Coordonnateur a informé la réunion du CEC que:<ul style="list-style-type: none">a) Le Secrétariat avait envoyé à toutes les Parties contractantes des lettres demandant de nommer d'éminents experts.b) Le Secrétariat avait également contacté les OIG et les institutions académiques de la région leur demandant d'exprimer leur intérêt à devenir membres de la CMDD.	

<p>c) En réponse aux demandes susmentionnées, le Secrétariat a reçu plusieurs nominations des Parties contractantes ainsi que des déclarations d'intérêt de plusieurs OIG et du secteur académique de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réunion a discuté de plusieurs questions de procédure concernant la sélection de nouveaux membres de la CMDD des trois catégories qui seront proposées par le Secrétariat avant d'être adoptées par le Bureau. • La réunion a souligné qu'il était nécessaire de combiner à la fois des experts ayant une très bonne connaissance de la région méditerranéenne et haut niveau d'expertise en matière de développement durable avec de nouveaux venus dans le système, ce qui permettrait de stimuler et de donner une nouvelle dimension à la composition de la CMDD et à ses travaux. • Afin de permettre plus de nominations, il a été suggéré de prolonger le délai de dépôt des candidatures. <p><i>b) Le projet d'ordre du jour de la réunion de la CMDD a été examiné et des amendements ont été proposés</i></p> <p>La réunion a examiné le projet d'ordre du jour que le Secrétariat avait préparé et a procédé à un échange d'opinions dont il ressort que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordre du jour devrait clairement indiquer les résultats essentiels escomptés de la réunion, et en particulier la façon dont ces résultats affecteraient les travaux du PAM dans son ensemble ainsi que ceux des CAR et du MED POL; • Il serait nécessaire de créer un meilleur équilibre entre les institutions qui feront des présentations clés à la réunion; • Le PAM devra présenter sa vision de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée; 	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat prolongera le délai de dépôt des nominations par les Parties contractantes, par les OIG régionales et le secteur académique jusqu'au 15 janvier 2009. • Le Secrétariat devra mettre en place un processus formel d'évaluation par le CEC afin d'évaluer l'éligibilité des candidats qui seraient proposés au Bureau pour approbation en tant que membres de la CMDD. <p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PAM devra présenter à la Treizième réunion de la CMDD un document d'orientation sur l'adaptation aux changements climatiques en Méditerranée. • Le document d'orientation sera préparé conjointement par toutes les composantes sous la direction du Secrétariat. • La politique et les mesures d'adaptation proposées pourront être incorporées et couvrir les aspects et dimensions socioéconomiques. • Les composantes du PAM devront élaborer des rapports sur la mise en œuvre du programme de travail de la CMDD qui sera pleinement incorporé dans le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Secrétariat. • Les composantes du PAM devront élaborer des documents d'information sur l'adaptation aux changements climatiques qui seront diffusés lors de la réunion.
---	---

- L'une des tâches essentielles de la CMDD au cours de la prochaine période biennale sera d'actualiser la SMDD.

c) Task Force CMDD et Groupe de travail de la CMDD sur le changement climatique

- La réunion a discuté de la proposition concernant la mise en place d'une Task Force pour l'organisation de la Treizième réunion de la CMDD ainsi que du besoin de formaliser la mise en place des groupes de travail thématiques de la CMDD.
- Le Coordonnateur a informé la réunion que plusieurs Parties contractantes avaient déjà exprimé leur intérêt à être impliquées dans la Task Force pour la préparation de la réunion de la CMDD.
- Il a été reconfirmé que le changement climatique serait l'une des questions transversales prioritaires qui seront traitées dans le cadre de tous les programmes des mers régionales.
- Il a été souligné qu'il conviendrait de hiérarchiser les travaux car les composantes ne peuvent se permettre de travailler à la fois pour le système juridique du PAM et la CMDD si elles agissent totalement indépendamment les unes des autres.
- En tant que tels, il est nécessaire que les deux systèmes convergent dans toute la mesure possible.

Actions et calendriers

- Le CEC est convenu de la proposition de mise en place d'une Task Force pour l'organisation de la Treizième réunion de la CMDD ainsi que du Groupe de travail sur les changements climatiques de la CMDD.
- La mise en place de groupes de travail formels sur les thèmes verticaux du programme de travail de la CMDD sera discutée par la réunion de la CMDD.

Point 4 de l'ordre du jour: Organisation du segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>S'agissant de la Seizième réunion des Parties contractantes, la réunion a discuté de questions de fond et d'organisation.</p> <p>Il semble nécessaire d'étoffer le chapitre qui identifie la valeur ajoutée du PAM en mentionnant tous les aspects du travail du PAM pertinents pour l'Initiative de l'Union pour la Méditerranée.</p> <p>À cette fin, on pourrait aussi utiliser les conclusions de la réunion de recherche d'idées organisée par DEPI, le 18 novembre 2008.</p> <p>La réunion a organisé les options proposées en ce qui concernait l'organisation de la session ministérielle. Finalement, la réunion a conclu qu'il convenait de combiner les options proposées afin de laisser suffisamment d'espace pour traiter de toute autre question ayant trait au travail préparatoire du segment ministériel ainsi que pour traiter de toutes questions demeurées en suspens lors de la réunion des Points focaux du PAM lors de la première journée de la réunion. La deuxième journée devrait être totalement consacrée au segment ministériel.</p> <p>Il y a eu un échange d'idées en ce qui concerne l'organisation des manifestations collatérales, l'information et les publications.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le CEC devra proposer un seul sujet au Bureau en ce qui concerne la session ministérielle de la Seizième réunion des Parties contractantes: la valeur ajoutée du PAM au Processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée.• Le document d'orientation d'informations déjà élaboré par le Secrétariat devra être révisé afin d'inclure tous les aspects des travaux du PAM pouvant contribuer à l'Initiative de l'Union pour la Méditerranée.• Les composantes du PAM devront présenter leurs propositions et révisions au Secrétariat d'ici le 25 janvier 2009.• Le CEC devra proposer au Bureau que le segment ministériel se tienne pendant toute la seconde journée de la réunion. <ul style="list-style-type: none">• Il conviendrait d'éviter en général la tenue de manifestations collatérales pendant les pauses déjeuner. Cependant, une décision définitive sur la question devra être prise après avoir dûment examiné les locaux de la conférence et toute autre question ayant trait à l'organisation avec le pays hôte.• Le CEC à sa prochaine réunion devra convenir des organisations partenaires invitées à organiser des manifestations collatérales avec le Secrétariat et les composantes, sur la base des priorités.• Les Parties contractantes seront encouragées à préparer un matériel d'information ou des publications

	<p>concernant leurs travaux et réalisations au sein du PAM, telles que par exemple des affiches, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les composantes du PAM devront préparer des publications en matière de communication et d'information sur les différents aspects de leurs travaux ou activités.
<p>Point 5 de l'ordre du jour: Modèle d'accord de pays hôte et de mandat des composantes du PAM</p>	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La réunion a eu une discussion générale sur le projet d'APH élaboré par le Secrétariat ainsi que sur les procédures à suivre pour les CAR et les négociations menées par le PNUE et MEDU avec les pays hôtes.</p> <p>Il a été rappelé que cet exercice APH ne comprenait ni le programme MED POL qui était d'ailleurs déjà accueilli à l'Unité de coordination, ni le REMPEC qui avait déjà un APH traitant de toutes les questions pertinentes.</p> <p>Il a aussi été convenu qu'il n'était pas approprié d'insérer le mandat dans un APH et que ce n'était pas conforme à la pratique internationale.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CAR devront soumettre au Secrétariat leurs contributions au projet de modèle d'APH d'ici la fin janvier 2009 . • Le Secrétariat diffusera une version harmonisée des mandats aux CAR et au MED POL à la mi-janvier 2009.
<p>Point 6 de l'ordre du jour: Programme de travail glissant sur cinq ans du PAM</p>	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>La réunion a examiné deux propositions des questions thématiques transversales préparées conjointement par différents CAR (CAR/PP et CAR/ASP), MED POL/CAR/PP et REMPEC.</p> <p>Toutes les questions thématiques transversales devraient comprendre un texte expliquant la raison d'être et être assorties d'un tableau des activités.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a été convenu de diffuser d'ici le 15 janvier 2009 quatre questions transversales que le CEC adoptera par voie électronique d'ici la fin janvier <ol style="list-style-type: none"> 1) Le changement climatique (Plan Bleu) 2) Les substances nocives et les déchets dangereux (MED POL, CAR/PP, REMPEC) 3) L'efficacité des ressources – la production et la consommation durables (CAR/PP et CAR/ASP) 4) La gestion intégrée des zones côtières/la gestion des écosystèmes (CAR/PAP)

	<ul style="list-style-type: none">• Les thèmes transversaux devront être développés conformément aux modèles utilisés par le Plan Bleu pour la préparation de la proposition sur le changement climatique.
Point 7 de l'ordre du jour: Calendrier des réunions principales du PAM en 2009	
<p style="text-align: center;">Considérations essentielles</p> <p>Le pays hôte a proposé de tenir la réunion des Parties contractantes du 4 au 6 novembre 2009.</p> <p>Après considération de différents facteurs et critères, la réunion a arrêté le calendrier des réunions institutionnelles principales du PAM en 2009.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Actions et calendriers</u></p> <p><u>Programme</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Réunion des Points focaux du PAM: 7 - 10 juillet 2009• Réunion conjointe des Points focaux du PAP, PB et INFO/RAC: 11-13 mai 2009• Réunion des Points focaux du REMPEC: 21-24 avril 2009• Réunion des Points focaux du CAR/PP: 4-5 mai 2009• Réunion des Points focaux du MED POL: première semaine de juin 2009• Réunion des Points focaux du CAR/ASP: 2-5 juin 2009 <p><u>Lieux des réunions</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les composantes devront dès que possible communiquer les informations sur le lieu et différents autres aspects organisationnels pour les réunions énumérées ci-dessus. <p><u>Questions diverses</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les documents des réunions des Points focaux devront être diffusés bien à l'avance des réunions.• Chaque composante devra présenter au Secrétariat d'ici le 15 janvier 2009 une liste des projets de décisions escomptés.

Point 8 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion des Points focaux pour chaque composante du PAM	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendriers</u> Le CAR/PAP devra coordonner une réunion en janvier 2009 afin de discuter de l'organisation de la réunion conjointe des Points focaux du PAP, PB et de l' INFO/RAC.
Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses	
Considérations essentielles	<u>Actions et calendrier</u> À sa prochaine réunion, le CEC traitera de la réaffectation budgétaire en ce qui concerne le programme de travail de la prochaine période biennale. Le rapport de gestion financière et d'audit sera envoyé à tous les directeurs des CAR pour observations dès qu'il sera disponible.
Point 10 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du CEC	
	<u>Actions et calendrier</u> À l'aimable invitation du CAR/ASP, la cinquième réunion du CEC se tiendra à Tunis les 26 et 27 février 2009.
Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport	
Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion	
	Le Coordonnateur a prononcé la clôture de la réunion le 16 décembre 2008 à 18h30.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p>
REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)	<p>Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	<p>Ms Virginia Alzina Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Organisation de la réunion de la CMDD et implication des composantes du PAM (y compris les aspects institutionnels de la nouvelle composition de la CMDD)
4. Organisation du segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes
5. Modèle d'accord de pays hôte et de mandat des composantes du PAM
6. Programme de travail glissant sur cinq ans du PAM
7. Calendrier des réunions principales du PAM en 2009
8. Organisation de la réunion des Points focaux pour chaque composante du PAM
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Prochaine réunion du CEC
12. Clôture de la réunion